

I Lis le texte suivant et réponds aux questions (6 points)

Les obligations des paysans

« En échange de sa tenure, le tenancier doit à la mi-février deux jours de travail avec des bœufs ; en mars, deux jours avec des bœufs; en avril, deux jours avec des bœufs ; à la mi-mai, sept jours avec des bœufs sur un hectare de terre et un cens de quinze deniers ; en juin, deux jours avec des bœufs ; en juillet, trois jours avec une faux ou avec une fourche ; entre août et septembre, quinze jours avec une faux pour moissonner deux hectares de terre, l'un de blé, l'autre d'avoine ; à la Saint-Rémi (début octobre), sept jours avec des bœufs ; en octobre, un jour avec ses mains et un autre jour avec des bœufs ; de la Saint-Martin (début novembre) jusqu'à la mi-février, quinze jours avec les mains. »

D'après le censier (document qui énumère les charges des tenures) du domaine de Manise (Ardennes), fin XI^e siècle

- 1) Combien de journées de travail doivent les paysans en tout ?
- 2) Quelle redevance en argent doivent-ils payer ?
- 3) Pourquoi les paysans ont-ils des obligations ?

II Observe les images suivantes et réponds aux questions (12 points).

- 1) Quelles cérémonies sont décrites par chacune des images.
- 2) Quels sont les personnages principaux des différentes images ?

Image A



Image B

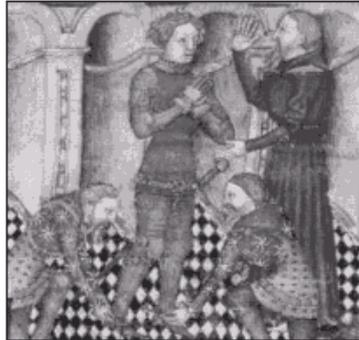


Image C



III Définis les mots suivants : « métier », « beffroi » (2 points) .